

## 03 Un accompagnement adapté à votre projet

L'ergonome peut intervenir aux différentes phases de votre projet de conception.

Pour toute demande, suite à une rencontre dans votre collectivité, une proposition vous sera transmise.

1

### MISE EN PLACE DE STRUCTURES PARTICIPATIVES

- Comité de pilotage, groupe de travail, groupe de suivi.

2

### ANALYSE DU PROJET

- Recueil de données existantes et entretiens.

3

### ANALYSE DU TRAVAIL

- Observations fines de l'activité sur le terrain (sur site actuel ou similaire au projet).

4

### FORMALISATION

- Programme architectural ergonomique fonctionnel.

5

### ACCOMPAGNEMENT DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE :

- Analyse des plans réalisés par l'architecte et réalisation de simulations du travail (sur maquette ou plan) avec les agents
- Réalisation de notes ergonomiques sur chaque phase ESQ/APS/APD
- Réalisation de cahiers des charges équipements

6

### ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS DANS LA PRISE EN MAIN DU BÂTIMENT

- Visite sur nouveau site construit
- Echanges avec les agents
- Réglages/réajustements si nécessaire

## 04 Quelques références de réalisations

- Binic-Étables-Sur-Mer : **rénovation et extension de la Mairie principale**
- Saint-Quay-Portrieux : **conception du Centre technique municipal**
- Plérin : **conception d'un EHPAD**
- Quessoy : **restructuration de l'agence postale**
- Leff Armor Communauté (Plérneuf) : **conception d'un multi accueil**
- Leff Armor Communauté (Lanvollon) : **conception d'un office de tourisme**
- Saint-Brieuc : **restructuration d'un parc automobiles**
- Dinan : **restructuration médiathèque**
- Syndicat de Lorge : **conception d'un bâtiment périscolaire**
- Ploumagoar : **restructuration de l'espace accueil mairie et conception d'une agence postale**

## 05 Les modalités pratiques

### ➔ MODALITÉS D'INTERVENTION

Contactez le service conseil hygiène et sécurité au travail du Centre de Gestion dès l'intention de réaliser un projet.

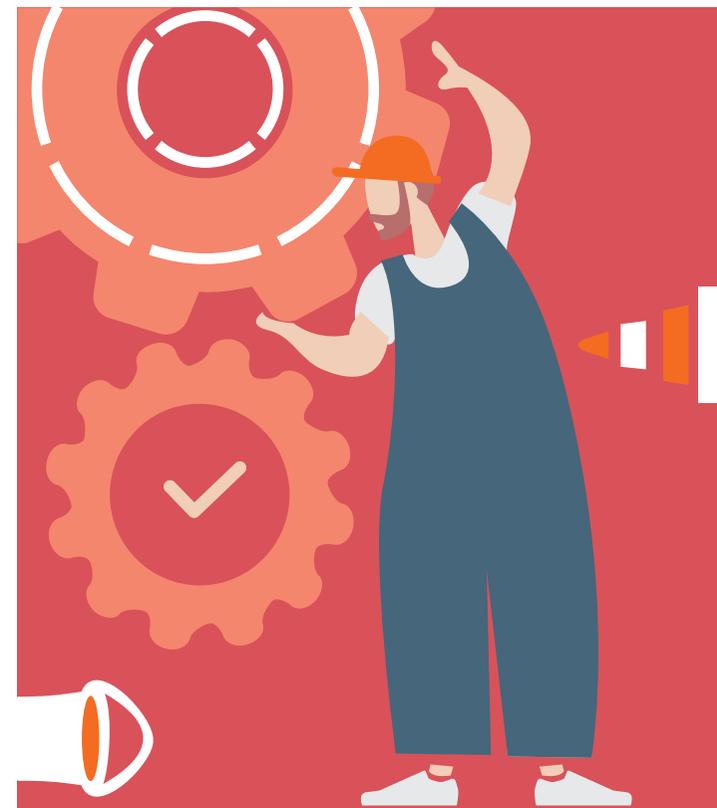
### ➔ QUI CONTACTER ?

T 06 48 16 43 03 // 02 96 58 24 83

Mail [ergonomie.prevention@cdg22.fr](mailto:ergonomie.prevention@cdg22.fr)



des ronds dans l'eau [www.drde.fr](http://www.drde.fr)



Guide mission

# Ergonomie en conception

Assistance à maîtrise  
d'ouvrage dans vos  
projets de bâtiment  
(construction,  
restructuration ou  
réaménagement)

## 01 Qu'est ce que l'ergonomie ?

« L'ergonomie vise à améliorer les conditions de travail des agents (leur confort, leur santé, leur sécurité et leur efficacité) ainsi que les conditions de vie des usagers (publics, élus, résidents...) ».

## 02 Une mission du CDG 22 depuis 2014

L'ergonomie dans la conception est **un apport spécifique qui vous fournira des moyens de prendre en compte l'activité future de vos agents** dans vos décisions de conception.

➔ **LES OBJECTIFS**  
Intervenir le plus en amont possible d'un projet = **prévention intégrée**

Le travail de l'ergonome permet de :

- **Supprimer des incohérences et dysfonctionnements** d'un bâtiment.
- **Faire participer les utilisateurs** tout au long d'un projet et les accompagner au changement.
- **Améliorer la santé, la sécurité, le confort** des agents et des usagers ainsi que leur efficacité.
- **Diminuer les coûts** en intervenant en amont de votre projet.

➔ **VOTRE PROJET**

- **Construction d'un nouveau bâtiment** (mairie, salle des fêtes, école, EHPAD, service technique, etc...)
- **Extension / rénovation** d'un bâtiment
- **Création de nouveaux espaces ou de nouveaux postes de travail** (espace d'accueil, plateforme de déchetterie, agence postale communale...)

## ➔ INTERVENTIONS DE L'ERGONOME AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UN PROJET ARCHITECTURAL

L'ergonome peut intervenir tout au long du processus de conception en tant que conseiller auprès du maître d'ouvrage : **l'idéal étant d'intervenir dès la phase « programmation »**.

